

Commune d'Oppède

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

3.2.1 - Nord de la commune

Echelle : 1/5000

Approbation : 11 juillet 2018

Révision allégée n°1 du PLU arrêtée le :



Légende

ZONAGE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

■ Zones du PLU

Prescriptions ponctuelles

- Éléments de Patrimoine (EP) protégés - article L151-19 du code de l'urbanisme
- Bâtiments agricoles susceptibles de Changer de Destination (CD) - article L151-11 du code de l'urbanisme

Prescriptions linéaires

— Recul obligatoire d'implantation des constructions

Prescriptions surfaciques

- Espaces Boisés Classés (EBC) - article L113-1 du code de l'urbanisme
- Emplacements Réservés (ER) - article L151-41 du code de l'urbanisme
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Servitudes de Mixité Sociale (SMS) - article L151-15 du code de l'urbanisme
- Continuités écologiques - Trame Verte et Bleue (TVB) - article L151-23 du code de l'urbanisme

SERVITUDE I3

- Réseau transport gaz
- Limite zone de dangers très grave (ELS)
- Limite zone de dangers significatifs (IRE)
- Limite zone de dangers graves (PEL)

ALEA INCENDIE

- Très fort
- Fort
- Moyen

ALEA INONDATION

Aléa Calavon Amont

- Fort
- Moyen
- Faible
- Résiduel

